

Quarante-deuxième session de la Conférence (14-18 juin 2021)

Point 18 de l'ordre du jour: Cadre stratégique 2022-2031 (C 2021/7)

1. Comme le prévoient les Textes fondamentaux, depuis 2010, toutes les activités menées par la FAO reposent sur un cadre stratégique établi pour une période de 10 à 15 ans et révisé tous les quatre ans¹. Le Cadre stratégique est un document de la Conférence présenté par le Directeur général. Il est examiné par la Conférence suite aux recommandations que le Conseil a formulées à sa cent soixante-sixième session.
2. Le Cadre stratégique est guidé par la vision de la FAO et les trois objectifs mondiaux des États Membres. La vision de la FAO est celle d'*un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie de tous, en particulier des plus pauvres, d'une façon durable sur les plans économique, social et environnemental*. Les trois objectifs mondiaux des États Membres sont: 1) éliminer la faim, 2) éliminer la pauvreté et 3) gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles.
3. Le Cadre stratégique 2022-2031 donne une nouvelle direction aux travaux que l'Organisation mènera pendant la prochaine décennie, lesquels seront fermement ancrés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (dénommé ci-après «le Programme 2030») et les objectifs mondiaux des États Membres. Il s'articule autour du fil conducteur stratégique qui vise à appuyer le Programme 2030 en facilitant la transition vers des **systemes agroalimentaires² PLUS efficaces, PLUS inclusifs, PLUS résilients et PLUS durables, qui doivent permettre d'apporter des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, en ne laissant personne de côté**.
4. En avril 2021, le Conseil a examiné le Cadre stratégique 2022-2031 et s'est félicité de ce que le fil conducteur stratégique soutienne le Programme 2030 et les trois objectifs mondiaux des États Membres. Il a noté avec satisfaction que le Cadre stratégique 2022-2031 s'appuyait sur la dynamique et les harmonisations qui s'opéraient déjà au sein de l'Organisation, notamment l'accroissement de l'efficacité, la rationalisation et l'adoption d'approches novatrices.
5. Le Conseil a également apprécié le processus de consultation exhaustif, inclusif et transparent – formel et informel, en interne et en externe – qui a sous-tendu l'élaboration du Cadre stratégique. Il a noté que le Cadre stratégique tenait compte des orientations et des priorités formulées par les conférences régionales et les comités techniques.
6. Le processus interne d'élaboration du Cadre³ s'est déroulé de janvier 2020 à mars 2021, en deux phases, et a permis des consultations inclusives et approfondies d'un grand nombre de cadres supérieurs de toute l'Organisation. Au cours de la première phase, qui portait sur l'élaboration du Cadre, un examen approfondi des documents d'information a permis de recenser les thèmes clés et de les développer. Au cours de la seconde phase, à l'orientation plus technique, l'objectif était de clarifier et de définir le

¹ Textes fondamentaux, volume II, chapitre F, article 1, alinéa a).

² Le système agroalimentaire couvre le cheminement des produits alimentaires de la ferme à la table – y compris les moments où ces produits sont cultivés, pêchés, récoltés, transformés, conditionnés, transportés, distribués, échangés, achetés, préparés, consommés et éliminés. Il englobe également les produits non alimentaires qui constituent aussi des moyens d'existence et l'ensemble des personnes, activités, investissements et choix qui jouent un rôle le long de la chaîne qui nous permet d'obtenir ces produits alimentaires et agricoles. Dans l'Acte constitutif de la FAO, le terme «agriculture» et ses dérivés englobent les pêches, les produits de la mer, les forêts et les produits bruts de l'exploitation forestière.

³ Pour plus d'informations sur le processus interne, on consultera le document suivant:
<http://www.fao.org/3/nf567fr/nf567fr.pdf>.

contenu du Programme (domaines prioritaires du Programme et thèmes transversaux), d'élaborer les cadres de résultats et de déterminer les ODD auxquels la FAO devait prêter un appui.

7. Dans le Cadre stratégique, les *quatre améliorations* orientent la manière dont la FAO entend contribuer directement aux ODD 1 (pas de pauvreté), 2 (faim «zéro») et 10 (inégalités réduites) ainsi qu'à la réalisation des ODD dans leur ensemble. Ces *quatre améliorations* traduisent l'interdépendance des trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental) dans les systèmes agroalimentaires et le Conseil a souligné qu'il importait d'assurer un équilibre entre ces trois piliers.

8. Le Conseil a dit soutenir les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP) qui ont été proposés, qui guideront la FAO s'agissant de résoudre les problèmes critiques et de créer les conditions propices aux changements nécessaires à la réalisation des cibles des ODD choisies et a encouragé à un plus grand équilibre s'agissant du nombre de DPP et des budgets qui y sont consacrés. Les DPP seront l'avantage comparatif de la FAO en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies s'agissant de contribuer au Programme 2030 et permettront de regrouper les compétences et les connaissances techniques vastes et approfondies de l'Organisation.

9. Le Conseil a également appuyé les quatre «accélérateurs» convergents et transversaux – i) technologies, ii) innovation, iii) données et iv) compléments (gouvernance, capital humain et institutions) – à appliquer dans toutes les interventions en vue d'accélérer l'obtention des effets tout en réduisant les arbitrages nécessaires.

10. En outre, entre autres observations⁴, le Conseil: a souligné qu'il convenait d'examiner sérieusement, de façon neutre et équilibrée et sur la base de données scientifiques et d'éléments de connaissance concrets, l'ensemble des approches, des systèmes et des outils disponibles qui permettraient d'exploiter les avantages comparatifs de la FAO afin de promouvoir des activités à grande échelle qui renforcent la durabilité et les effets à long terme pour satisfaire les besoins exprimés par les Membres; a indiqué qu'il faudrait examiner les résultats escomptés de manifestations clés telles que le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, en 2021, et le Sommet de la nutrition pour la croissance, qui se tiendra à Tokyo; a souligné qu'il convenait de continuer à mettre en avant les travaux réalisés par la FAO, dans le cadre de son mandat, sur les marchés des produits et les échanges commerciaux; a souligné l'importance de l'approche «Une seule santé», des petits exploitants et des agriculteurs familiaux, en particulier les femmes des zones rurales, les peuples autochtones et les communautés locales; a souligné qu'il fallait aligner la FAO sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et a recommandé que les cadres de programmation par pays de la FAO soient inclus dans le cadre de résultats stratégiques.

11. La Conférence est invitée à approuver le Cadre stratégique 2022-2031, comme le Conseil l'a recommandé à sa cent soixante-sixième session, en avril 2021.

M^{me} Beth Crawford, Directrice du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources

⁴ L'ensemble des indications et observations du Conseil figurent dans le document C 2021/LIM/4, qui contient également les indications du Conseil au sujet de la lecture des tableaux et des annexes du document C 2021/7 (Cadre stratégique 2022-2031).